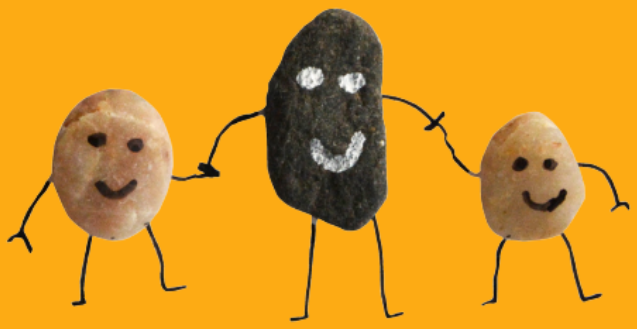

PROJET PÉDAGOGIQUE TEMPS PÉRISCOLAIRES

Écoles Élémentaires

Année scolaire 2019 / 2020

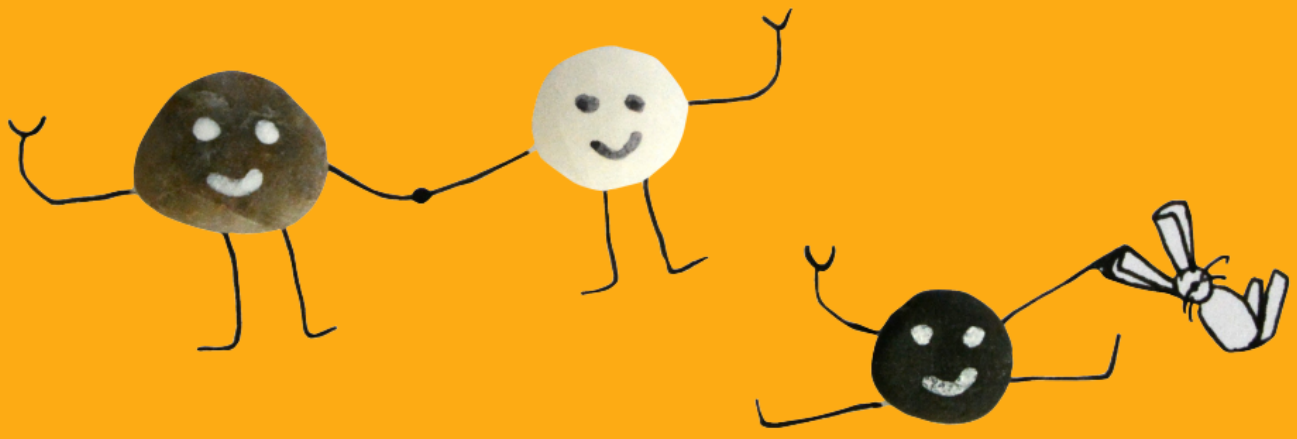

Ville de Ploemeur
Morbihan

PROJET PÉDAGOGIQUE DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

Qu’est-ce qu’un projet pédagogique ?

Un projet pédagogique fixe les orientations d’une structure accueillant le public enfant. Il est spécifique à chaque établissement. Rédigé par l’ensemble de l’équipe, sur la base du projet éducatif, il n’est pas exhaustif et doit faire l’objet d’une constante réflexion.

A partir du cadre fixé par le projet éducatif, le directeur de l’accueil de mineurs élabore le projet pédagogique de fonctionnement. Ce document est spécifique aux caractéristiques de chaque accueil et résulte d’une préparation collective. Il traduit l’engagement d’une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné.
Le projet éducatif est un document produit par l’organisateur de l’accueil. Le directeur de l’accueil est chargé de le mettre en œuvre en rédigeant un projet pédagogique en référence au projet éducatif.

Le projet d’animation et le projet d’activités sont les outils utilisés par les animateurs pour mettre en œuvre le projet pédagogique.

1 . LE PROJET PÉDAGOGIQUE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

1.1 LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Objectif 1 : Respecter les rythmes de l’enfant : ils s’intègrent dans l’emploi du temps journalier de l’enfant : ils sont à envisager de manière indépendante et spécifique : matin, midi, soir

En prenant en compte chaque enfant, être attentif aux rythmes spécifiques de chacun. Les arrivées du matin et les départs du soir sont échelonnés. Connaître les besoins des différentes tranches d’âge en général.

Moyens mis en œuvre

- L’aménagement des locaux :
  Différents espaces sont aménagés dans la salle d’accueil : un espace calme pour la lecture ou le repos, des espaces jeux (dînette, construction, jeux de société...). Dans la salle de restauration, une réflexion est permanente pour la disposition des tables afin d’atténuer au maximum le bruit. Les espaces restent modulables.
- Être à l’écoute, disponible, attentif et savoir reconnaître les signes de fatigue.
- Mettre en place différents ateliers, individuels ou collectifs et donner la possibilité à l’enfant de choisir entre plusieurs activités variées.
- Avoir le droit de ne rien faire, de s’isoler, de rester entre enfants.

Objectif 2 : Assurer la sécurité physique et affective de l’enfant

En amenant l’enfant à trouver sa place dans le groupe.
En faisant prendre conscience des règles de sécurité.
En faisant remonter les informations (attitudes, comportements).

Moyens mis en œuvre

- Surveiller les enfants et participer avec un certain recul.
- Adapter l’activité aux tranches d’âge et à chaque individu.
- Être à l’écoute et disponible, proposer un environnement de confiance et chaleureux.

Objectif 3 : Favoriser l’autonomie, la responsabilisation, l’expression et développer le sens critique de l’enfant

En permettant à l’enfant de faire ses propres choix.
En proposant des temps d’écoute et de dialogue.
En le sensibilisant au respect des autres et de soi-même.
En lui permettant de participer à des projets collectifs.

Moyens mis en œuvre

- Proposer plusieurs activités encadrées ou en autonomie.
- Accompagner les enfants lors de certaines tâches.
- Laisser le choix et faire en sorte que ces choix soient assumés.
- Prendre en compte les avis et pouvoir prendre des décisions communes.
- Aménager les locaux avec la participation des enfants.
- Pouvoir évoluer dans les espaces sans l’intervention automatique de l’adulte.
- Participer à la mise en scène des règles de vie, les négocier au quotidien.

Objectif 4 : Permettre à l’enfant de découvrir son environnement et se l’approprier

En le sensibilisant à son environnement direct.
En faisant appel à sa curiosité.
En facilitant les rencontres avec des acteurs locaux (bénévoles, associations).

Moyens mis en œuvre

- Participer et impliquer des enfants lors de la mise en valeur des différents espaces en termes de locaux.
- Proposer un thème, fil conducteur
- Faire intervenir des personnes ressources du territoire, via des rencontres intergénérationnelles. Transmissions de certains savoirs.
- Proposer des activités en lien avec l’éducation à l’environnement.
- Proposer des activités liées au milieu naturel, à l’environnement proche.
- Avoir la possibilité d’évoluer sur différents sites locaux, comme le jardin partagé.

Objectif 5 : Rendre l'enfant acteur de ses loisirs

En lui permettant de s'exprimer, d'échanger entre enfants mais aussi avec les adultes. En prenant en compte ses avis et ses choix. En lui permettant de choisir, d'organiser. En lui permettant de faire intervenir son imagination, sa créativité au travers des activités.

Moyens mis en œuvre

- Temps de parole collectifs ou moments d'échanges spontanés en prenant en compte les avis et des désirs.
- Prendre part à certaines tâches collectives, voire individuelles.

Objectif 6 : Favoriser le partenariat entre les acteurs éducatifs

En facilitant la transmission d'informations entre les différents personnels et les enseignants.
En facilitant l'implication des familles, en instaurant une relation de confiance.

Moyens mis en œuvre

- Des temps de rencontres institués entre tous les différents personnels : une rencontre entre chaque période de petites vacances, soit toutes les 6 semaines
- Participation des différents personnels des secteurs enfance et éducation au conseil d'école.
- Information aux enseignants : consignes des parents, signalement de comportement.
- Un affichage à destination des parents et la possibilité pour ceux-ci de prendre contact avec la responsable d'office.

Objectif 7 : Développer l'éducation citoyenne

Dans les perspectives, les acteurs souhaitent poursuivre les actions de sensibilisation autour de l'éducation citoyenne, parallèlement aux programmes de l'éducation nationale.

Objectif 8 : Assurer l'accueil d'enfants en situation de handicap

En accueillant l'enfant et la famille. En formant le personnel. En informant et en échangeant avec l'équipe d'animation. En sensibilisant les enfants aux différences et à l'inclusion.

1.2 LES MOYENS HUMAINS

Durant la pause méridienne

Une responsable d'office, référente du service éducation. Elle a à charge : la gestion des effectifs repas, les commandes, la remise en température des plats, l'organisation de l'équipe, la transmission des informations au directeur de l'école, aux parents, à l'équipe et aux services, la sécurité alimentaire des convives.
Deux personnes intervenant en tant qu'aide-office. Elles ont aussi à charge l'entretien des locaux de l'école. Elles dépendent du service Éducation.

Suivant le nombre d'enfants fréquentant la restauration scolaire, plusieurs personnes sont susceptibles d'intervenir tous les jours de 11h50 à 14h00. Ces personnes dépendent du service éducation.
Trois ou quatre animateurs interviennent tous les jours de 11h50 à 14h00, ils dépendent du service enfance (animateurs diplômés BAFA et le référent périscolaire diplômé BAFD et/ou BPJEPS).

Pour une meilleure coordination, deux personnes sont référentes pour chaque école : la responsable d'office pour le service éducation et le responsable de l'accueil périscolaire pour le service enfance.

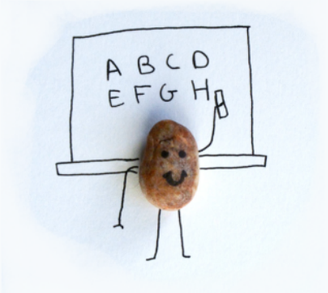

La formation du personnel

Il existe des profils de poste conjointement rédigés par les services éducation et enfance concernant les intervenants durant la pause méridienne et les différents temps d'accueil de l'enfant.

Toutes les personnes encadrant les enfants ont accès à des formations. Les thèmes de ces formations sont en lien avec les différents temps d'accueil de l'enfant : accueil périscolaire, pause méridienne. Des formations sont proposées tous les ans.

Durant l'accueil du matin

Un ou deux animateurs accueille les enfants de 7h30 à 8h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Ce temps d'accueil n'est pas déclaré.

Durant l'accueil périscolaire du soir

La législation impose un taux d'encadrement réglementaire : 1 animateur pour 18 enfants (législation Direction Départementale de la Cohésion Sociale). Ce temps d'accueil est déclaré.

Selon les effectifs :
Quatre voire cinq animateurs interviennent durant l'accueil périscolaire du soir. Celui-ci est déclaré.

Durant la pause méridienne

La législation impose un taux d'encadrement réglementaire : 1 animateur pour 18 enfants (législation Direction Départementale de la Cohésion Sociale). Ce temps d'accueil est déclaré.

Le référent périscolaire

Il y a un référent périscolaire par école et un coordinateur par groupe scolaire, qui ont à charge : la préparation, la mise en œuvre et le bon déroulement des activités, l'organisation au sein de l'équipe d'animation. La transmission des informations au directeur de l'école, aux parents, à l'équipe et aux services.

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.
BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur
BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education populaire et du sport.

Spécificité à l'école Jacques Prévert :

L'école accueille une classe d'intégration de l'IME de Kerdiret. Deux éducateurs de l'IME sont présents durant la pause méridienne. Ils déjeunent avec les enfants. Leurs interventions se font dans le respect mutuel du rôle et des fonctions de chacun.
Trois élèves de la classe CM3 participent également aux activités proposées dans le cadre périscolaire.

1.3 LES ESPACES ACCESSIBLES AUX ENFANTS

Toutes les écoles disposent d'un restaurant scolaire. Deux services ont lieu tous les jours dans chaque école, l'un à midi à la sortie des classes et l'autre entre 12h50 et 13h00. Le goûter du soir s'y tient également.

Une salle d'accueil spécifique pour l'accueil périscolaire.
Les enfants y ont accès lors des différents temps d'accueil.

Un préau, intérieur et / ou extérieur.

Une cour : des terrains de jeux, avec buts et paniers de basket, sont matérialisés au sol. Il y a une structure de motricité.

Bon nombre d'espaces sont des espaces partagés avec l'école : salle de gym, salle d'arts plastiques, bibliothèque…

1.4 LES MOYENS MATÉRIELS

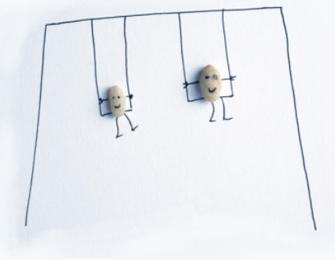

Dans tous les espaces, le mobilier est adapté à l'âge des enfants.

Des jeux éducatifs, de société, des livres, du matériel ressource (papier, crayons, colle, ciseaux, peinture…) et de jeux pour l'extérieur (ballons, raquettes…) sont à la disposition des enfants.

1.5 LA PAUSE MÉRIDIENNE

La classe se termine à midi et reprend à 14h00.

Pour le déjeuner, les parents inscrivent les enfants via le portail.

Le personnel s'assure de la présence des enfants qui déjeunent à l'école, dès midi à la sortie des classes. Dans la mesure du possible, une même personne se charge d'une même classe chaque jour. A 12h10, une personne est présente au portail afin de s'assurer que tous les enfants soient partis.

En général, les plus jeunes déjeunent au 1er service et les plus grands au 2nd.

Les enfants ont pour consigne de passer aux sanitaires et de se laver les mains avant de passer à table.

Une personne régule l'entrée dans la salle de restauration, les enfants rentrent par petit groupe et s'installent. Ils sont six par table et celle-ci est déjà dressée. Il y a un adulte référent pour deux ou trois tables : il peut aussi prendre le temps d'échanger avec les enfants. Durant le repas, les enfants ne se lèvent pas de table sans l'autorisation d'un adulte, comme quand ils ont besoin d'eau, de pain… Le personnel sert et dessert les tables, veille à l'équité des repas. En général, les enfants se servent eux-mêmes.

Les entrées et les desserts sont servis individuellement en coupelles. Lorsque du fromage est proposé, celui-ci est généralement mis à disposition dès le début du repas. Ces actions engendrent moins de gaspillage, de consommation effrénée de pain mais aussi le fait de tout simplement mieux manger.

A la fin du repas les enfants rassemblent les couverts au centre de la table. Des lavettes sont à leur disposition pour nettoyer celles-ci une fois débarrassée par le personnel. Il est demandé aux enfants de prendre en compte le tri sélectif.

Un temps calme a lieu en fin de repas, puis les enfants sortent par petits groupes. Ils peuvent se rendre sur la cour ou rejoindre la salle d'accueil. Ils sortent de table entre 12h50 et 13h00. En général, ce sont les mêmes personnes qui sont en salle de restauration lors des deux services, les animateurs peuvent aussi assurer le service.

Une fois les enfants sortis, le personnel redresse les tables pour accueillir les enfants pour le second service. Selon les écoles, un système «self» peut être proposé.

Après le repas, les enfants ont la possibilité de participer, ou non, aux activités proposées par les animateurs.

La régulation du bruit.

Divers outils sont mis en place régulièrement selon les périodes de l'année : il peut s'agir de la répartition des enfants dans la salle, de l'affichage des règles de vie, de la création d'un « bruitomètre ».
Tous ces outils sont communs à tous les enfants et adaptés pour une bonne compréhension de la part de tous.

Implication des enfants dans les différents espaces.

Les enfants participent à la décoration de la salle, on y retrouve de nombreuses réalisations individuelles et collectives. Ils participent également au rangement des jeux et espaces après utilisation.

1.6 ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

Pour fréquenter l'accueil périscolaire du matin et du soir, il est nécessaire de s'inscrire via le portail famille. L'amplitude horaire maximale : 7h30–8h30 les matins et 16h30–19h00 en soirée, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

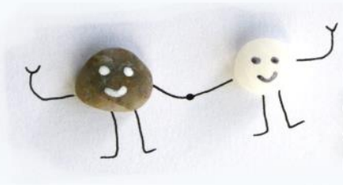

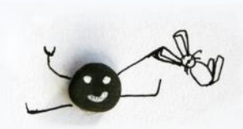

L'accueil du midi et l'accueil du soir sont déclarés en accueil périscolaire auprès de la DDCS, ce qui engendre un taux d'encadrement réglementé et du personnel qualifié. Ces temps d'accueil relèvent de la compétence et de la responsabilité du service enfance de la ville de Plœmeur. L'enfant est sous la responsabilité de la municipalité dès qu'il est confié à un animateur (et non déposé au portail). Pour le départ, la transmission de responsabilité se fait également en présence d'un animateur (dans la salle d'accueil, sur la cour ou restaurant scolaire lors du goûter).
Il est demandé aux familles de définir les personnes susceptibles de venir chercher l'enfant.

La facturation se fait à la demi-heure. Une facture est adressée aux familles tous les mois. Le service comprend l'encadrement, les animations ou activités proposées, le goûter. La facturation des repas se fait également tous les mois.

L'équipe encadrant les enfants n'est pas habilitée à délivrer des médicaments, sauf sur prescription médicale dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Le matin

L'accueil du matin débute à 7h30 ; l'arrivée des enfants est échelonnée. Il est demandé aux enfants de signaler leur présence dès leur arrivée ; ils arrivent souvent seuls. Ils ont accès à des activités calmes et profitent des espaces aménagés. Ce temps d'accueil est propice aux échanges, qu'ils soient individuels ou collectifs. Les enfants sont confiés aux enseignants avant le début de la classe à 8h25.

Le soir

Le goûter est préparé de 16h00 à 16h30 par les animateurs. Celui-ci varie : pain beurre, chocolat, confiture, compote, fromage, fruits…

Les animateurs sont sur la cour dès 16h30 à la sortie des classes. A 16h40 ils s'assurent que tous les enfants soient partis. Puis le goûter est pris au restaurant scolaire ou l'extérieur quand le temps le permet. Le départ des enfants est échelonné. Des activités peuvent être proposées ; celles-ci peuvent être réalisées durant les différents temps d'accueil.

Les enfants participent au rangement : rassembler les verres, nettoyer les tables.

L'encadrement est assuré par des animateurs diplômés et municipaux. Les associations et bénévoles qui s'investissent auprès des enfants interviennent en plus de l'encadrement règlementaire.

Les enfants bénéficient d'une offre variée d'activités :

- **Les p'tits bricolos :** couture, broderie, réalisation de sujets décoratifs et accessoires… Activités manuelles et créatives.
- **Parcours bien-être** : relaxation, sports et jeux sportifs : grands jeux collectifs et multisports.
- **Parcours expression :** théâtre, danse, chant, musique, contes, atelier d'écriture.
- **Citoyen junior :** sensibilisation aux droits de l'enfant avec les bénévoles de l'UNICEF, éducation à l'environnement, à la citoyenneté : sécurité routière, premiers secours… Découverte du patrimoine local, rencontre avec les élus et lien avec le Conseil Municipal des Jeunes.
- **Les ateliers du jour :** ceux-ci sont proposés selon les envies et besoins du moment : petit bricolage, jeux de société, lecture, origami….
- **Moi, ma ville :** les enfants participent à ce projet tout au long de l'année, via des jeux et activités. Le thème pour 2019 / 2020 : « égalité filles garçons ». Une mise en scène de ce projet a lieu à la salle des sports de la Châtaigneraie au mois de mars.

1.8 EVALUATION

Celle-ci permet de mieux comprendre les raisons des difficultés rencontrées ou les facteurs de réussite. Elle vise à apprécier la pertinence de nos actions et leur efficacité, mais aussi la cohérence et l'utilité.

Par les enfants : ceux-ci sont sollicités afin de donner leur avis, leur ressenti par rapport aux activités proposées. Différents supports ludiques sont régulièrement travaillés par l'équipe d'animation (les feux tricolores, les smileys…)
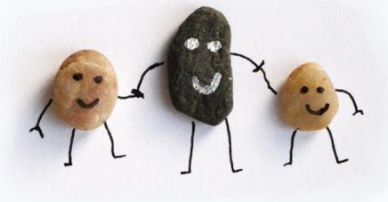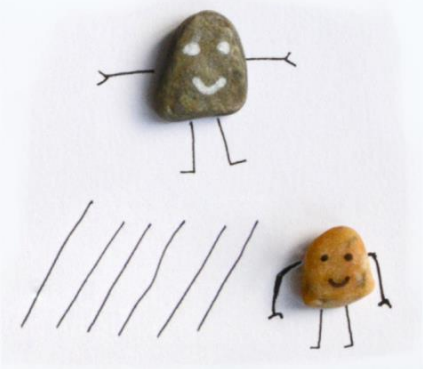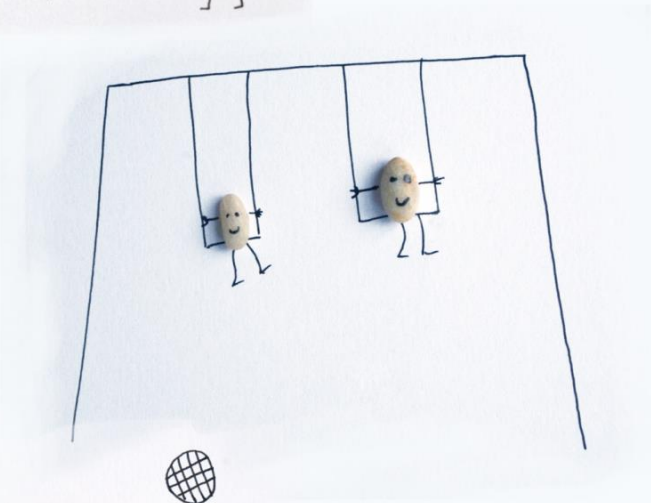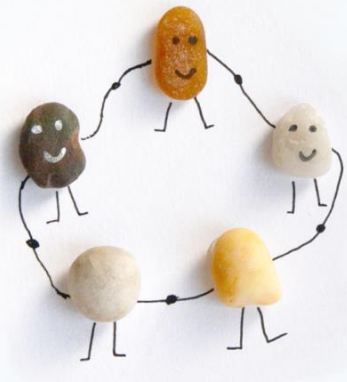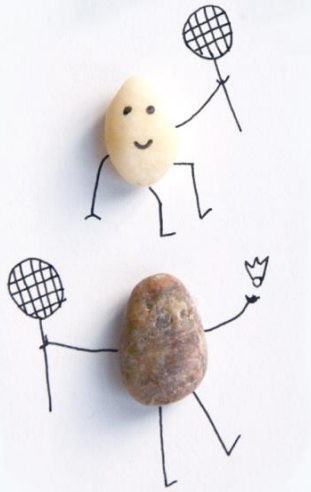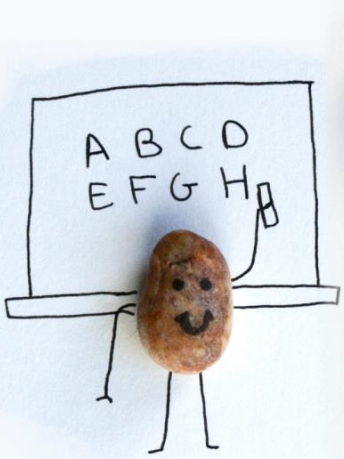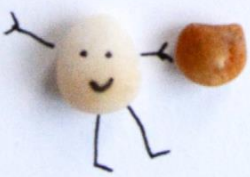
Par les adultes :
L'évaluation quantitative, nous disposons de fiches horaires de présence. L'évaluation qualitative, des rencontres régulières sont programmées pour les équipes d'animation.